

SIGNALÉTIQUE SVA

Charte d'application graphique

VERSION 2 - FÉVRIER 2016



Sommaire

La nouvelle signalétique des numéros de Services à Valeur Ajoutée (SVA)	p.3		
3 familles de numéros SVA	p.4		
Tarification gratuite (Service & appel gratuits)	p.5-9		
Les versions couleur	p.6		
Utilisation sur fond	p.7		
La personnalisation du numéro	p.8		
Limite de lisibilité	p.9		
Tarification banalisée (Service gratuit + prix appel)	p.10-14		
Les versions couleur	p.11		
Utilisation sur fond	p.12		
La personnalisation du numéro	p.13		
Limite de lisibilité	p.14		
Tarification majorée (Service payant + prix appel)	p.15-20		
Les versions couleur	p.16		
Utilisation sur fond	p.17		
La personnalisation du numéro	p.18		
La personnalisation des mentions	p.19		
Limite de lisibilité	p.20		
Le cas particulier des numéros 118 xxx	p.21		
		Numéros courts mutualisés	p.22-28
		Service & appel gratuits : les versions couleur	p.23
		Service & appel gratuits : la personnalisation du nom du service	p.24
		Service gratuit + prix appel : les versions couleur	p.25
		Service gratuit + prix appel : la personnalisation du nom du service	p.26
		Service payant + prix appel : les versions couleur	p.27
		Service payant + prix appel : la personnalisation du nom du service et des mentions	p.28
		Utilisation sur fond	p.29
		Limite de lisibilité	p.30
		Les interdits	p. 31-33
		Les cas particuliers	p.34-37
		Listing des fichiers sources	p.38
		A propos de SVA +	p.39

La nouvelle signalétique des numéros de Services à Valeur Ajoutée (SVA)

La réforme du modèle tarifaire des numéros de Services à Valeur Ajoutée (SVA) a pour objectif de garantir aux consommateurs un accès simple à l'information et une lisibilité tarifaire optimale. Dans ce cadre, un travail de création d'une signalétique des SVA a été engagé à l'initiative de l'Association SVA +, avec l'ensemble des parties prenantes : l'ARCEP, la DGE, la DGCCRF ⁽¹⁾ et les associations de consommateurs.

La signalétique permet de distinguer prix de l'appel / prix du service et s'articule autour de 3 familles de SVA favorisant la gestion de tous les cas :

- ▶ **Le service et l'appel gratuits,**
- ▶ **Le service gratuit et l'appel payant,**
- ▶ **Le service et l'appel payants** (avec des variantes de prix possibles pour le service, très nettement affichées).

Cette charte présente l'ensemble des principes, règles et exceptions, régissant cette nouvelle signalétique, permettant une application sur tous les médias et supports hors média (numérique et packaging compris). L'AACC, l'ARPP et l'UDA ⁽²⁾ ont été consultées à tous les stades d'élaboration de cette charte et la promouvront auprès de leurs adhérents.

Nous vous en souhaitons une bonne découverte et une bonne utilisation et vous invitons à vous référer aux [règles déontologiques SVA +](http://svaplus.fr) (svaplus.fr) pour prendre connaissance de l'ensemble des conditions tarifaires.

IMPORTANT : cette charte s'applique uniquement aux numéros SVA.

Elle ne peut en aucun cas être utilisée pour les numéros interpersonnels et notamment les numéros en 09.

1) Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), Direction Générale des Entreprises (DGE), Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)

2) Association des Agences-Conseils en Communication (AACC), Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARRP), Union Des Annonceurs (UDA)

A propos de la réforme :

L'ARCEP a adopté, le 17 juillet 2012, une décision réformant les principes de la tarification des appels effectués vers des numéros courts ou spéciaux qui correspondent à ce qu'on appelle les services à valeur ajoutée : il s'agit de numéros permettant d'accéder, par exemple, à des prévisions météorologiques, à des services de vente à distance, ou bien encore à des services publics.

Cette réforme conduit à :

- ▶ adopter un modèle de tarification du marché de détail de ces services, dit "C+S", comprenant deux composantes : le tarif de la communication (C), identique à celui des appels vers les numéros fixes, et celui du service (S), défini par son éditeur.
- ▶ étendre la gratuité des appels jusqu'alors limitée au départ des fixes, aux appels au départ des mobiles.

3 familles de numéros SVA

Tarification gratuite

0 800 134 426

**Service & appel
gratuits**

Tarification banalisée

0 809 100 114

**Service gratuit
+ prix appel**

Tarification majorée

0 825 200 014

**Service 0,15 € / min
+ prix appel**

Les fichiers informatiques sources vous permettant de personnaliser vos numéros sont fournis dans des formats convenant à tous types de supports :

- ▶ en vectoriel (.ai)
- ▶ en pixel (.psd)
- ▶ en version bureautique (.ppt)

Tarification gratuite

(Service & appel gratuits)

Les versions couleur

Il est interdit d'utiliser une autre couleur ou une variante de la couleur du cartouche. Les couleurs utilisables sont obligatoirement les références CMJN, PANTONE, RVB et HEXADÉCIMALE indiquées ci-dessous :

Références :

▶ Quadrichromie : **C60 J100** ▶ Pantone : **376 C** ▶ RVB : **R120 V180 B30** ▶ Hexadécimale : **78b41e**

En dégradé couleur

0 800 134 426

Service & appel gratuits

Cette version est à utiliser en priorité. Elle est obligatoire pour les impressions en quadrichromie (magazines, documents commerciaux) et sur écran.

En couleur sans dégradé

0 800 134 426

Service & appel gratuits

Elle est obligatoire lorsque la trame d'impression est inférieure à 150 ou lorsque la résolution de l'écran ne permet pas une bonne lisibilité.

En aplat pantone

0 800 134 426

Service & appel gratuits

Cette version convient pour les impressions en tons directs (par exemple marquage sur objet publicitaire).

En aplat noir

0 800 134 426

Service & appel gratuits

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en noir et blanc. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

En défonce

0 800 134 426

Service & appel gratuits

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en une couleur. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

Exemple sur fond monochrome bleu :

INFORMATIONS CONSOMMATEURS :

0 800 134 426

Service & appel gratuits

Exemple sur fond blanc :

INFORMATIONS CONSOMMATEURS :

0 800 134 426

Service & appel gratuits

Utilisation sur fond

Le cartouche signalétique a été créé de façon à ce que les informations (numéro et mentions légales) restent lisibles sans artifice, quel que soit le fond sur lequel il se trouve, y compris un fond de couleur proche.

Seule exception : l'utilisation de la version sans dégradé est interdite sur un fond de référence couleur identique.

Sur fond clair



Sur fond sombre



Sur fond vert



La personnalisation du numéro

Seul le numéro de téléphone est personnalisable. Il est strictement interdit de modifier l'onglet des mentions légales. La typographie utilisée est l'Arial, la plus commune à tous les systèmes informatiques pour une plus grande compatibilité. Il est formellement interdit d'utiliser toute autre typographie. Dans les versions couleur, le numéro doit toujours apparaître en vert.

Dans les fichiers informatiques fournis, il suffit de remplacer le numéro factice par le numéro adéquat.

Typographie utilisée : **ARIAL BOLD**

Références couleur :
▶ Quadrichromie : C60 J100 ▶ Pantone : 376 C
▶ RVB : R120 V180 B30 ▶ Hexadécimale : 78b41e

La composition du numéro :

Onglet mentions légales

Quelle que soit la répartition des chiffres, le numéro est centré dans la hauteur et la largeur du cartouche blanc.

08 00 134 426 Service & appel gratuits

08 00 13 44 26 Service & appel gratuits

0 800 13 44 26 Service & appel gratuits

Limite de lisibilité

Le cartouche signalétique a été conçu pour que la mention légale reste lisible même en petit format. Toutefois, il est recommandé de ne pas descendre au-dessous d'une taille minimale.

En impression

Hauteur minimale du bloc signalétique : 5,5 mm, ce qui correspond à des mentions légales en corps 6 et un numéro en corps 11.



Si toutefois le cartouche doit être encore réduit, il existe deux variantes de forme qui permettent de garder des mentions légales lisibles. Attention à ne pas descendre en-deçà de ces limites :



Sur écran

Pour une lisibilité optimum, il est préférable d'utiliser la version sans dégradé. Hauteur minimale du bloc signalétique : 25 px pour une résolution d'écran de 72 dpi.



Si toutefois le cartouche doit être encore réduit, il existe deux variantes de forme qui permettent de garder des mentions légales lisibles. Attention à ne pas descendre en-deçà de ces limites :



Tarification banalisée

(Service gratuit + prix appel)

Service gratuit
+ prix appel

Les versions couleur

Il est interdit d'utiliser une autre couleur ou une variante de la couleur du cartouche. Les couleurs utilisables sont obligatoirement les références CMJN, PANTONE, RVB et HEXADECIMALE indiquées ci-dessous :

Références :

▶ Quadrichromie : **C50 M40 J30** ▶ Pantone : **7544 C** ▶ RVB : **R145 V145 B155** ▶ Hexadécimale : **91919b**

En dégradé couleur

0 809 100 114

Service gratuit
+ prix appel

Cette version est à utiliser en priorité. Elle est obligatoire pour les impressions en quadrichromie (magazines, documents commerciaux) et sur écran.

En couleur sans dégradé

0 809 100 114

Service gratuit
+ prix appel

Elle est obligatoire lorsque la trame d'impression est inférieure à 150 ou lorsque la résolution de l'écran ne permet pas une bonne lisibilité.

En aplat pantone

0 809 100 114

Service gratuit
+ prix appel

Cette version convient pour les impressions en tons directs (par exemple marquage sur objet publicitaire).

En aplat noir

0 809 100 114

Service gratuit
+ prix appel

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en noir et blanc. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

En défonce

0 809 100 114

Service gratuit
+ prix appel

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en une couleur, à l'exception de toute nuance de vert. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

Exemple sur fond monochrome bleu : Exemple sur fond blanc :

INFORMATIONS CONSOMMATEURS :

0 809 100 114 Service gratuit
+ prix appel

INFORMATIONS CONSOMMATEURS :

0 809 100 114 Service gratuit
+ prix appel

Service gratuit
+ prix appel

Utilisation sur fond

Le cartouche signalétique a été créé de façon à ce que les informations (numéro et mentions légales) restent lisibles sans artifice, quel que soit le fond sur lequel il se trouve, y compris un fond de couleur proche.

Seule exception : l'utilisation de la version sans dégradé est interdite sur un fond de référence couleur identique.

Sur fond clair



Sur fond sombre



Sur fond gris



**Service gratuit
+ prix appel**

La personnalisation du numéro

Seul le numéro de téléphone est personnalisable. Il est strictement interdit de modifier l'onglet des mentions légales. La typographie utilisée est l'Arial, la plus commune à tous les systèmes informatiques pour une plus grande compatibilité. Il est formellement interdit d'utiliser toute autre typographie. Dans les versions couleur, le numéro doit toujours apparaître en gris.

Dans les fichiers informatiques fournis, il suffit de remplacer le numéro factice par le numéro adéquat.

Typographie utilisée : ARIAL BOLD

Références couleur :

- ▶ Quadrichromie : C50 M40 J30
- ▶ Pantone : 7544 C
- ▶ RVB : R145 V145 B155
- ▶ Hexadécimale : 91919b

La composition du numéro :



Quelle que soit la répartition des chiffres,
le numéro est centré dans la hauteur et la largeur du cartouche blanc.



Limite de lisibilité

Le cartouche signalétique a été conçu pour que la mention légale reste lisible même en petit format. Toutefois il est recommandé de ne pas descendre au-dessous d'une taille minimale.

En impression

Hauteur minimale du bloc signalétique : 5,5 mm, ce qui correspond à des mentions légales en corps 6 et un numéro en corps 11.



Si toutefois le cartouche doit être encore réduit, il existe deux variantes de forme qui permettent de garder des mentions légales lisibles. Attention à ne pas descendre en-deçà de ces limites :



Sur écran

Pour une lisibilité optimum, il est préférable d'utiliser la version sans dégradé. Hauteur minimale du bloc signalétique : 25 px pour une résolution d'écran de 72 dpi.



Si toutefois le cartouche doit être encore réduit, il existe deux variantes de forme qui permettent de garder des mentions légales lisibles. Attention à ne pas descendre en-deçà de ces limites :



Tarifcation majorée

(Service payant + prix appel)

**Service payant
+ prix appel**

Les versions couleur

Il est interdit d'utiliser une autre couleur ou une variante de la couleur du cartouche. Les couleurs utilisables sont obligatoirement les références CMJN, PANTONE, RVB et HEXADÉCIMALE indiquées ci-dessous :

Références :

▶ Quadrichromie : **C35 M100 N10** ▶ Pantone : **2415 C** ▶ RVB : **R165 V15 B120** ▶ Hexadécimale : **a50f78**

En dégradé couleur

0 825 200 014

Service 0,15 € / min
+ prix appel

Cette version est à utiliser en priorité. Elle est obligatoire pour les impressions en quadrichromie (magazines, documents commerciaux) et sur écran.

En couleur sans dégradé

0 825 200 014

Service 0,15 € / min
+ prix appel

Elle est obligatoire lorsque la trame d'impression est inférieure à 150 ou lorsque la résolution de l'écran ne permet pas une bonne lisibilité.

En aplat pantone

0 825 200 014

Service 0,15 € / min
+ prix appel

Cette version convient pour les impressions en tons directs (par exemple marquage sur objet publicitaire).

En aplat noir

0 825 200 014

Service 0,15 € / min
+ prix appel

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en noir et blanc. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

En défoncé

0 825 200 014

Service 0,15 € / min
+ prix appel

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en une couleur, à l'exception de toute nuance de vert et de gris. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

Exemple sur fond monochrome bleu : Exemple sur fond blanc :

INFORMATIONS CONSOMMATEURS :

0 825 200 014 Service 0,15 € / min
+ prix appel

INFORMATIONS CONSOMMATEURS :

0 825 200 014 Service 0,15 € / min
+ prix appel

Service payant + prix appel

Utilisation sur fond

Le cartouche signalétique a été créé de façon à ce que les informations (numéro et mentions légales) restent lisibles sans artifice, quel que soit le fond sur lequel il se trouve, y compris un fond de couleur proche.

Seule exception : l'utilisation de la version sans dégradé est interdite sur un fond de référence couleur identique.

Sur fond clair



Sur fond sombre



Sur fond violet



**Service payant
+ prix appel**

La personnalisation du numéro

Deux zones sont à personnaliser : le numéro de téléphone et l'onglet des mentions légales.

La typographie à utiliser est obligatoirement l'Arial dans les deux cas, la plus commune à tous les systèmes informatiques pour une plus grande facilité d'application. Il est formellement interdit d'utiliser toute autre typographie. Dans les versions couleur, le numéro doit toujours apparaître en violet, le montant du service en réserve blanche.

Typographie utilisée : ARIAL BOLD

Références couleur :

- ▶ Quadrichromie : C35 M100 N10
- ▶ Pantone : 2415 C
- ▶ RVB : R165 V15 B120
- ▶ Hexadécimale : a50f78

La composition du numéro :

Dans les fichiers informatiques fournis il suffit de remplacer le numéro factice par le bon numéro.



Quelle que soit la répartition des chiffres,
le numéro est centré dans la hauteur et la largeur du cartouche blanc.

08 25 20 00 14 Service 0,50 € / appel
+ prix appel

0 825 20 00 14 Service 0,25 € / min
+ prix appel

08 25 20 00 14 Service 0,40 € / appel
+ prix appel

Service payant + prix appel

La personnalisation des mentions légales

Seule la partie tarifaire est personnalisable, la typographie utilisée est obligatoirement l'Arial.

Les mots "Service" et "+ prix appel" sont fixes, composés dans une typographie spécifique. Il est interdit de les modifier.

Il est possible d'exprimer le tarif à la minute ou à l'appel.

La largeur de l'onglet des mentions légales est susceptible de varier en fonction du texte.

Dans les fichiers informatiques fournis, il suffit de remplacer la tarification factice par la tarification adéquate puis d'ajuster la largeur de l'onglet comme suit :



La distance entre la dernière lettre et le bord droit de l'onglet (x) est égale à la largeur du débord blanc (y) (soit 0,25 x la hauteur de l'onglet violet)



Limite de lisibilité

Le cartouche signalétique a été conçu pour que la mention légale reste lisible même en petit format. Toutefois nous recommandons de ne pas descendre au-dessous d'une taille minimale.

En impression

Hauteur minimale du bloc signalétique : 5,5 mm, ce qui correspond à des mentions légales en corps 6 et un numéro en corps 11.



Si toutefois le cartouche doit être encore réduit, il existe deux variantes de forme qui permettent de garder des mentions légales lisibles. Attention à ne pas descendre en-deçà de ces limites :



Sur écran

Pour une lisibilité optimum, il est préférable d'utiliser la version sans dégradé. Hauteur minimale du bloc signalétique : 25 px pour une résolution d'écran de 72 dpi.



Si toutefois le cartouche doit être encore réduit, il existe deux variantes de forme qui permettent de garder des mentions légales lisibles. Attention à ne pas descendre en-deçà de ces limites :



**Service payant
+ prix appel**

Le cas particulier des numéros 118 XYZ

Les différentes déclinaisons graphiques associées à la tarification majorée, présentées dans les pages précédentes, s'appliquent sur le cartouche spécifique suivant :



Variante taille minimale :



Dans le cas d'une publication Web ou au sein d'une application

Quand le numéro de type 118 XXX représente l'identité de la marque en tant que telle (cas de divers annuaires en ligne), et qu'il n'incite pas directement à l'appel, il est possible de s'affranchir de la signalétique chartée.

En revanche, dès lors qu'une mention, de quelque nature que ce soit, incite à appeler le numéro, la marque doit se soumettre aux règles de la signalétique chartée.

Numéros courts mutualisés

(Service et appel gratuits) (Service gratuit + prix appel)
(Service payant + prix appel)

Les versions couleurs

Il est interdit d'utiliser une autre couleur ou une variante de la couleur du cartouche. Les couleurs utilisables sont obligatoirement les références CMJN, PANTONE, RVB et HEXADÉCIMALE indiquées ci-dessous :

Références :

▶ Quadrichromie : **C60 J100** ▶ Pantone : **376 C** ▶ RVB : **R120 V180 B30** ▶ Hexadécimale : **78b41e**

En dégradé couleur

30xx Dites «nom du service»
Service & appel gratuits

Cette version est à utiliser en priorité. Elle est obligatoire pour les impressions en quadrichromie (magazines, documents commerciaux) et sur écran.

En aplat noir

30xx Dites «nom du service»
Service & appel gratuits

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en noir et blanc. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

En couleur sans dégradé

30xx Dites «nom du service»
Service & appel gratuits

Elle est obligatoire lorsque la trame d'impression est inférieure à 150 ou lorsque la résolution de l'écran ne permet pas une bonne lisibilité.

En défonce

30xx Dites «nom du service»
Service & appel gratuits

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en une couleur. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

En aplat pantone

30xx Dites «nom du service»
Service & appel gratuits

Cette version convient pour les impressions en tons directs (par exemple marquage sur objet publicitaire).

Exemple sur fond monochrome bleu :



Exemple sur fond blanc :



Seuls le numéro et le nom du service sont personnalisables. Il est strictement interdit de modifier l'onglet des mentions légales. La typographie utilisée est l'Arial, la plus commune à tous les systèmes informatiques pour une plus grande compatibilité. Il est formellement interdit d'utiliser toute autre typographie. Dans les versions couleur, le numéro et le nom du service doivent toujours apparaître en vert.

Dans les fichiers informatiques fournis, il suffit de remplacer le numéro et le nom de service factices par le numéro et le nom de service adéquats, puis d'adapter la largeur des cartouches.

Typographie utilisée : **ARIAL BOLD**

Références couleur :
▶ Quadrichromie : C60 J100 ▶ Pantone : 376 C
▶ RVB : R120 V180 B30 ▶ Hexadécimale : 78b41e

La composition du numéro et du nom du service :



Numéros courts mutualisés

Service gratuit + prix appel

Les versions couleur

Il est interdit d'utiliser une autre couleur ou une variante de la couleur du cartouche. Les couleurs utilisables sont obligatoirement les références CMJN, PANTONE, RVB et HEXADECIMALE indiquées ci-dessous :

Références :

▶ Quadrichromie : **C50 M40 J30** ▶ Pantone : **7544 C** ▶ RVB : **R145 V145 B155** ▶ Hexadécimale : **91919b**

En dégradé couleur

36xx Dites «nom du service»
Service gratuit + prix appel

Cette version est à utiliser en priorité. Elle est obligatoire pour les impressions en quadrichromie (magazines, documents commerciaux) et sur écran.

En aplat noir

36xx Dites «nom du service»
Service gratuit + prix appel

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en noir et blanc. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

En couleur sans dégradé

36xx Dites «nom du service»
Service gratuit + prix appel

Elle est obligatoire lorsque la trame d'impression est inférieure à 150 ou lorsque la résolution de l'écran ne permet pas une bonne lisibilité.

En défonce

36xx Dites «nom du service»
Service gratuit + prix appel

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en une couleur à l'exception de toute nuance de vert. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

En aplat pantone

36xx Dites «nom du service»
Service gratuit + prix appel

Cette version convient pour les impressions en tons directs (par exemple marquage sur objet publicitaire).

Exemple sur fond monochrome bleu :

INFORMATIONS CONSOMMATEURS :
36xx Dites «nom du service»
Service gratuit + prix appel

Exemple sur fond blanc :
INFORMATIONS CONSOMMATEURS :

36xx Dites «nom du service»
Service gratuit + prix appel

Numéros courts mutualisés

Service gratuit + prix appel

La personnalisation

Seuls le numéro et le nom du service sont personnalisables. Il est strictement interdit de modifier l'onglet des mentions légales. La typographie utilisée est l'Arial, la plus commune à tous les systèmes informatiques pour une plus grande compatibilité. Il est formellement interdit d'utiliser toute autre typographie. Dans les versions couleur, le numéro et le nom du service doivent toujours apparaître en gris.

Dans les fichiers informatiques fournis, il suffit de remplacer le numéro et le nom de service factices par le numéro et le nom de service adéquats puis d'adapter la largeur des cartouches.

Typographie utilisée : **ARIAL BOLD**

Références couleur :
▶ Quadrichromie : C50 M40 J30 ▶ Pantone : 7544 C
▶ RVB : R145 V145 B155 ▶ Hexadécimale : 91919b

La composition du numéro et du nom du service :



Il est interdit d'utiliser une autre couleur ou une variante de la couleur du cartouche. Les couleurs utilisables sont obligatoirement les références CMJN, PANTONE, RVB et HEXADÉCIMALE indiquées ci-dessous :

Références :

▶ Quadrichromie : **C35 M100 N10** ▶ Pantone : **2415 C** ▶ RVB : **R165 V15 B120** ▶ Hexadécimale : **a50f78**

En dégradé couleur

32xx Dites «nom du service»
Service 0,06 € / min + prix appel

Cette version est à utiliser en priorité. Elle est obligatoire pour les impressions en quadrichromie (magazines, documents commerciaux) et sur écran.

En aplat noir

32xx Dites «nom du service»
Service 0,06 € / min + prix appel

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en noir et blanc. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

En couleur sans dégradé

32xx Dites «nom du service»
Service 0,06 € / min + prix appel

Elle est obligatoire lorsque la trame d'impression est inférieure à 150 ou lorsque la résolution de l'écran ne permet pas une bonne lisibilité.

En défonce

32xx Dites «nom du service»
Service 0,06 € / min + prix appel

Elle ne peut être utilisée que lorsque l'impression est en une couleur à l'exception de toute nuance de vert et de gris. Elle ne doit pas être utilisée sur écran.

En aplat pantone

32xx Dites «nom du service»
Service 0,06 € / min + prix appel

Cette version convient pour les impressions en tons directs (par exemple marquage sur objet publicitaire).

Exemple sur fond monochrome bleu :

INFORMATIONS CONSOMMATEURS :
32xx Dites «nom du service»
Service 0,15 € / min + prix appel

Exemple sur fond blanc :

INFORMATIONS CONSOMMATEURS :
32xx Dites «nom du service»
Service 0,15 € / min + prix appel

Deux zones sont à personnaliser : Le cartouche numéro / nom du service et l'onglet des mentions légales.

La typographie utilisée est l'Arial, la plus commune à tous les systèmes informatiques pour une plus grande compatibilité. Il est formellement interdit d'utiliser toute autre typographie. Dans les versions couleur, le numéro et le nom du service doivent toujours apparaître en violet, le montant du service en réserve blanche.

Dans les fichiers informatiques fournis, il suffit de remplacer le numéro, le nom de service et la tarification factices par le numéro, le nom de service et la tarification adéquats, puis d'adapter la largeur des cartouches.

Typographie utilisée : **ARIAL BOLD**

Références couleur :
▶ Quadrichromie : C35 M100 N10 ▶ Pantone : 2415 C
▶ RVB : R165 V15 B120 ▶ Hexadécimale : a50f78

La composition du numéro, du nom du service et de la tarification :



Partie personnalisable de l'onglet mentions légales

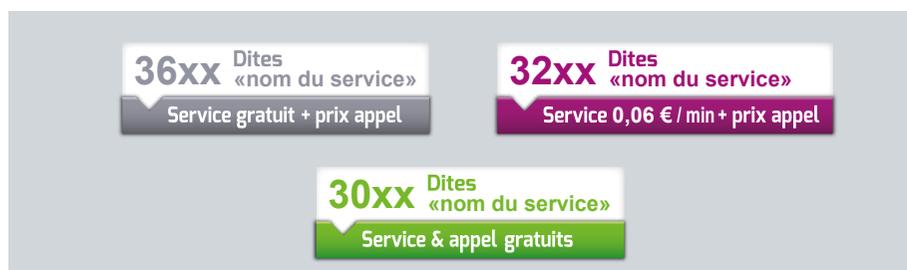


Utilisation sur fond

Le cartouche signalétique a été créé de façon à ce que les informations (numéro et mentions légales) restent lisibles sans artifice, quel que soit le fond sur lequel il se trouve, y compris un fond de couleur proche.

Seule exception : l'utilisation de la version sans dégradé est interdite sur un fond de référence couleur identique.

Sur fond clair



Sur fond sombre



Sur fond de même couleur

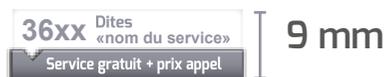


Limite de lisibilité

Le cartouche signalétique a été conçu pour que la mention légale reste lisible même en petit format. Toutefois, nous recommandons de ne pas descendre au-dessous d'une taille minimale.

En impression

Hauteur minimale du bloc signalétique : 9 mm, ce qui correspond à des mentions légales en corps 6 et un numéro en corps 11.



Sur écran

Pour une lisibilité optimum, il est préférable d'utiliser la version sans dégradé. Hauteur minimale du bloc signalétique : 40 px pour une résolution d'écran de 72 dpi.



Les interdits

- ▶ Il est interdit d'utiliser une autre couleur que celle préconisée dans la charte, au risque de créer de la confusion dans la reconnaissance des familles de numéros SVA.



- ▶ Il est interdit d'utiliser d'autres typographies que celle préconisée.
Il est interdit de modifier la typographie de l'onglet des mentions légales.



- ▶ Il est interdit de modifier l'aspect et les proportions du cartouche.



- ▶ Il est interdit de composer son propre cartouche ou d'y ajouter des éléments.



- ▶ Il est interdit d'utiliser sur un fond vert la version en défoncé des numéros et numéros courts mutualisés « Service gratuit + prix appel »



- ▶ Il est interdit d'utiliser sur un fond vert ou gris la version en défoncé des numéros et numéros courts mutualisés « Service payant + prix appel »



Les cas particuliers

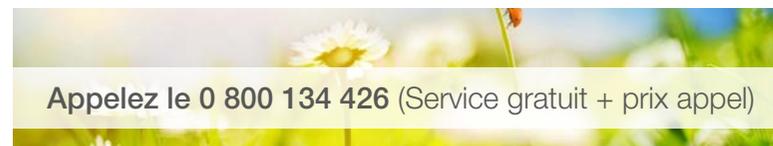
► Sur écran

Dans le cadre d'une publicité TV ou d'une bannière publicitaire web, lorsque le numéro SVA est l'objet principal de la communication et que sa mise en valeur nécessite un graphisme spécifique, il est possible de s'affranchir de la signalétique chartée. Mais le numéro SVA ne peut en aucun cas s'affranchir des mentions légales d'information tarifaire. Il doit apparaître à l'écran dans une police adaptée et de façon lisible dans des conditions normales de lecture (sur le même écran ou sur un écran suivant avec les mentions légales) et au format de la présente charte, si le numéro n'est pas l'identité du service, sans préjudice de l'application de la Recommandation *Mentions et renvois* de l'ARPP.

Dans le cadre d'une publicité TV ou d'une bannière publicitaire web, lorsque le numéro SVA revêt un caractère "accessoire" à la communication (ex : utilisation en plan final), il est possible de s'affranchir de la signalétique chartée. Dans ce cas, l'information tarifaire doit apparaître selon l'une des modalités suivantes, ou les deux combinées, sans préjudice de l'application de la Recommandation *Mentions et renvois* de l'ARPP :

- Par la reprise des libellés exacts des mentions (exemple : service xxx €/min + prix appel), à proximité du numéro, dans une police adaptée et de façon lisible dans des conditions normales de lecture.
- Par l'intégration de la signalétique chartée dans le bandeau de mentions légales défilant en bas de l'écran.

Dans le cadre d'un programme TV, il est possible de s'affranchir de la signalétique chartée, avec pour obligation stricte de faire apparaître l'information tarifaire dans une taille de caractère identique au numéro de téléphone.



► En impression

Lorsque le numéro SVA est l'objet principal de la communication et que sa mise en valeur nécessite un graphisme spécifique, il est possible de s'affranchir de la signalétique chartée. Mais le numéro SVA ne peut en aucun cas s'affranchir des mentions légales d'information tarifaire. Il doit apparaître sur le support de communication dans une police adaptée et de façon lisible dans des conditions normales de lecture (par exemple, en bas de page avec les mentions légales) et au format de la présente charte si le numéro n'est pas l'identité du service, sans préjudice de l'application de la Recommandation *Mentions et renvois* de l'ARPP.



Exemple réduit à 40 %

► En radio et tout support audio

Dans le cadre d'une publicité radio, le texte doit impérativement citer les mentions légales associées à la typologie de numéro de téléphone :

► Service et appel gratuits :

"Appelez nous au 0 800 134 426, Service et appel gratuits"

► Service gratuit + prix appel :

"Appelez vite le 0 809 100 114, Service gratuit + prix appel"

► Service payant + prix appel :

"Contactez le 0 825 200 014, Service payant 0,15€/min + prix appel"

► Supports qui, de par leur format, ne permettent pas l'insertion de la signalétique

Dans ce cadre, le numéro doit être composé de la façon suivante :

► **0 800 134 426** (Service & appel gratuits)

► **0 809 100 114** (Service gratuit + prix appel)

► **0 825 200 014** (Service 0,15 €/min + prix appel)

Pour les encarts publicitaires, le numéro doit figurer dans un bandeau fond blanc/texte noir bien distinct, et la mention tarifaire devra apparaître en Arial corps 5 minimum avec une échelle horizontale réduite à 75% maximum.

En cas de contrainte d'affichage du sigle €, il est possible d'écrire "EUROS" en toutes lettres, ou d'utiliser un "E" en majuscule. Pour les SMS et Tweets limités à 140 caractères, il est possible de s'affranchir des mots "Service" et "prix".

► Liste de numéros

Il est possible de regrouper plusieurs numéros de même typologie dans un même cartouche.

0 800 134 426
0 800 134 426
0 800 134 426

Service & appel gratuits

0 809 100 114
0 809 100 114
0 809 100 114

Service gratuit + prix appel

0 825 200 014
0 825 200 014
0 825 200 014

Service 0,15 € / min
+ prix appel

► Les numéros spéciaux

Vous trouverez dans les fichiers informatiques sources des déclinaisons de cartouches adaptées aux cas suivants :

► Numéro court

30XX Service & appel gratuits

39XX Service gratuit + prix appel

39XX Service 0,15 € / min + prix appel

► Numéro international

+33 800 134 426 Service & appel gratuits

+33 809 100 114 Service gratuit + prix appel

+33 825 200 014 Service 0,15 € / min + prix appel

► Numéro fax

0 800 134 426 Service FAX & appel gratuits

0 809 100 114 Service FAX gratuit + prix appel

0 825 200 014 Service FAX 0,15 € / min + prix appel

Listing des fichiers sources

	.ai	.psd	.ppt
Tarification gratuite (Service et appel gratuit) :			
CMJN	X		
RVB	X	X	X
CMJN simplifié	X		
RVB simplifié	X	X	X
Pantone	X		
Noir	X		X
Défonce	X		X
Tarification banalisée (Service gratuit + prix appel)			
CMJN	X		
RVB	X	X	X
CMJN simplifié	X		
RVB simplifié	X	X	X
Pantone	X		
Noir	X		X
Défonce	X		X

	.ai	.psd	.ppt
Tarification majorée (Service payant + prix appel)			
CMJN	X		
RVB	X	X	X
CMJN simplifié	X		
RVB simplifié	X	X	X
Pantone	X		
Noir	X		X
Défonce	X		X
Numéros courts mutualisés			
CMJN	X		
RVB	X	X	X
CMJN simplifié	X		
RVB simplifié	X	X	X
Pantone	X		
Noir	X		X
Défonce	X		X

A propos de SVA+

Organisme d'autorégulation créé à l'initiative des opérateurs de communication électronique et des éditeurs de Services à Valeur Ajoutée, SVA+ est l'instance déontologique spécifique aux SVA téléphoniques qui définit les règles d'usage légitimes des SVA et porte les Recommandations Déontologiques auprès des acteurs du secteur.

SVA+ a pour vocation de lutter contre les pratiques déloyales et de proposer des évolutions dans son secteur, pour assurer une cohérence déontologique afin de garantir des services de qualité aux consommateurs, en les informant de manière claire et en assurant la protection du consommateur et de la jeunesse.

[Site SVA+](#)

